



# COMMUNE DE TOUTAINVILLE

2, Rue Maurice Rabasse - 27500 Toutainville

Département de L'Eure - Arrondissement de Bernay - Canton de Pont-Audemer

☎ : 02.32.41.13.05 - 📠 : 02.32.57.28.26

⚠ CE DOCUMENT CONCERNE **UNIQUEMENT** LES ENFANTS INSCRITS EN GARDERIE.

**Année 2020-2021**

30 minutes d'étude surveillée (pour 0,50 €)

- Pour les enfants du CP et CE1 : De 16h30 à 17h00 (après 17h00, retour en garderie) ;
- Pour les enfants du CE2, CM1 et CM2 : De 17h00 à 17h30 (après 17h30, retour en garderie).

L'**étude surveillée** doit permettre aux élèves de faire une partie des devoirs confiés par l'enseignant, et d'apprendre les leçons dans le calme. Afin de réaliser un travail personnel et sérieux, une équipe veillera à créer un climat favorable à la concentration.

Toutefois, s'agissant d'une étude surveillée, et non d'une aide aux devoirs, nous **ne pouvons garantir** que le travail demandé par les enseignants soit **entièrement effectué dans ce temps**.

Nous portons à votre connaissance quelques points importants, à savoir :

- L'étude sera surveillée par du personnel communal ;
- Le personnel encadrant **ne pourra contraindre** l'enfant à faire ses devoirs, ou à apprendre ses leçons ;
- Le travail effectué en étude **ne dispense pas les parents de le contrôler**, et la **responsabilité du personnel encadrant ne pourra en aucun cas être mise en cause** ;
- L'enfant devra respecter les règles de vie en collectivité. Les comportements, tels que l'indiscipline, l'incivilité verbale et/ou gestuelle portant préjudice au bon déroulement de l'étude feront l'objet d'une **exclusion du service proposé** ;
- L'enfant devra **respecter les lieux** (locaux scolaires) et **le matériel** mis à sa disposition par la municipalité.
- L'enfant devra rester en **étude surveillée pendant 30 minutes**, et ne pourra pas sortir avant la fin ;
- Les parents ou personnes autorisées **viendront chercher les enfants en garderie**, auprès du personnel encadrant, une fois l'étude surveillée terminée.
- L'enfant **devra rester en étude surveillée pendant 45 minutes**, et **ne pourra pas sortir** avant la fin ;
- Les parents ou personnes autorisées viendront chercher les enfants en garderie, auprès du personnel encadrant, une fois l'étude surveillée terminée.

**Pour le bon fonctionnement de l'étude surveillée, merci de respecter chacune des règles citées ci-dessus.**